

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 3 juillet 2017

n° 20

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice: 82

PRESENTS (60) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MERY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, E. BAILLY, M. KRAFT (suppléante de T. PRIEUR), JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (9) : L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire AF. BOURAT
N. CASSAN-FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MÉTAIS mandante a pour mandataire F. MERY
D. BOIREAU mandant a pour mandataire JP. CONTE
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ

EXCUSES (13) : M. MONTASSIER, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, Y. ÉCALE, M. CHAINEAU, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Adhésion à l'Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat

L'Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat (AREC) est une association qui a notamment pour objet statutaire l'accompagnement méthodologique des politiques en matière de protection de l'environnement.

Elle développe des outils de diagnostic en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de potentiel d'énergie renouvelable à l'échelle des territoires. Le projet de l'AREC, en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine et les collectivités partenaires, vise à constituer et à enrichir la base de données de l'Observatoire régional des gaz à effet de serre, accessible à l'ensemble des acteurs locaux du développement durable.

En adhérant à l'AREC, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault bénéficiera des inventaires énergétiques et climatiques nécessaires à l'élaboration du plan climat air énergie territorial.

* * * * *

VU l'article L-229-26 du Code de l'environnement, relatif au plan climat air énergie territorial

VU la délibération n° 10 du conseil communautaire du 3 avril 2017 portant sur la méthodologie du plan climat air énergie territorial,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides

Acquitté en PREFECTURE le 04/07/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 3 juillet 2017

n° 20

page 2/2

octroyées par les personnes publiques,

CONSIDERANT que l'adhésion de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault à l'AREC est une étape indispensable pour l'élaboration du plan climat air énergie territorial,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer à l'AREC pour un montant annuel de 1 500 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée sur le compte 830/6281/3350

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **6 JUIL 2017**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

